

Lettre de consultation

Objet : Labellisation des organismes de formation susceptibles de dispenser les formations à la sécurité des personnels des entreprises extérieures (dites N1-N2) - dossier de consultation

Madame, Monsieur,

France Chimie a mandaté l'ANFAS Nord Pas de Calais (ANFAS NPC) pour la labellisation des organismes de formation pouvant dispenser les formations à la sécurité des personnels des entreprises extérieures dites « N1-N2 » sur ce territoire.

Les labellisations actuelles arrivent à échéance courant 2023 et une nouvelle campagne de labellisation de ces organismes de formation doit être lancée, permettant d'identifier ceux qui sont en mesure de dispenser des formations conformément aux contenus et programmes du cahier des charges de la Profession (DT 40 – révision n° 8).

Cette labellisation sera accordée aux organismes et à leurs formateurs après analyse des dossiers, entretien des nouveaux formateurs et audit tierce partie sur les OF et leurs formateurs.

Dans tous les cas, les organismes de formation actuellement labellisés en Nord Pas de Calais perdront leur labellisation en cours en avril 2023.

Au même titre que les autres organismes de formation candidats potentiels à la labellisation, chaque organisme de formation actuellement labellisé doit déposer un dossier de candidature pour prétendre au renouvellement éventuel de sa labellisation.

Vous trouverez, en pièces jointes à ce mail, les éléments et pièces constitutives du dossier relatif à cette consultation :

- Pièce n°1 : Appel d'offre
- Pièce n°2 : Acte d'engagement
- Pièce n°3 : Dossier de candidature : Organisation et présentation de l'organisme de formation
- Pièce n°4 : Dossier de candidature : Présentation des formateurs dédiés à l'action

Document téléchargeable :

- DT 40 révision 8: <http://www.uic.fr/Actualites-et-publications/Publications/Guides-techniques/DT-40-Formation-a-la-securite-des-personnels-des-entreprises-exterieures-revision-7>.
- Grille tarifaire



Toutes questions relatives à cette consultation doivent nous parvenir avant le 30 septembre 2022 à l'adresse suivante : anfas@chimie-npc.fr.

Aucune question/réponse ne sera étudiée/répondue en dehors de ce créneau.
et ce quelle que soit la forme de la question (courrier, mail ou téléphone).

Si vous souhaitez répondre à cette consultation, nous vous remercions de bien vouloir transmettre votre proposition à l'ANFAS NPC :

- Par courrier au 40 rue Eugène Jacquet – 59700 Marcq en Baroeul – A l'attention de François Trouillet –
- Par mail à France Chimie NPC - François TROUILLET ftrouillet@chimie-npc.fr **copie obligatoire** à ANFAS UIC (anfas@chimie-npc.fr)

au plus tard le **15 octobre 2022**.

Cordiales salutations.

François Trouillet
Trésorier
ANFAS NPC